

Rue du Barreau, BP 60149
59 653 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
dcp-fcstic@univ-lille.fr

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

## Marché n°2025.40

## **DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES:**

Jeudi 20 novembre 2025 à 12h00

Date limite de réception des questions : 13/11/2025 12h00

« Fourniture d'une machine à mesurer tridimensionnelle pour le département GMP de l'IUT de l'Université de Lille »

RC 2025.40 1/10

## **SOMMAIRE**

1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public	5
2. Mode de passation choisi	5
3. Forme du marché	5
4. Objet du marché	5
5. Lieu de livraison	5
6. Tranches	6
7. Durée du marché	6
8. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre	i
les réglementent	
professionnel, technique et financier à remplir par le candidat	6
11. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés au articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie	
réglementaire du code de la commande publique	7
12. Critères d'attribution	7
13. Négociation	8
14. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas	S
échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces) 15. Contenu de la candidature et de l'offre	9
16. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procéduresspécifiques à la dématérialisation des	. 10

## Modalités de remise des offres



Les offres doivent être transmises uniquement par voie dématérialisée via le profil acheteur de l'Université : <a href="www.marches-publics.gouv.fr">www.marches-publics.gouv.fr</a>

Le guide d'utilisation (Guide Entreprise), disponible à l'adresse suivante <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-guides-tres-pratiques-de-la-dematerialisation-des-marches-publics,">https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-guides-tres-pratiques-de-la-dematerialisation-des-marches-publics,</a>, décrit les étapes pour déposer une réponse électronique. Par ailleurs, les candidats veilleront à remettre les documents de leur offre dans un format accessible à tous (.word ou .pdf pour les textes et .xls ou .pdf).

La taille maximum acceptée par la plateforme PLACE pour chaque document est de 1 Go. Dans le cas où le candidat n'arrive pas à déposer son offre, il devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour prévenir l'acheteur ou la plateforme du dysfonctionnement.



#### Copie de sauvegarde

La copie de sauvegarde est une réplique exacte de la réponse électronique, utilisée en cas d'anomalie pour remplacer les dossiers de candidature et offres transmis en ligne. Toutefois, elle n'exempte pas le prestataire de l'obligation de soumettre son offre par voie électronique.

Le candidat peut déposer une copie de sauvegarde sur support physique (CD Rom, Clé USB) avant la date limite de réception. Les copies de sauvegarde doivent être envoyées à la Direction de la Commande Publique, Rue du Barreau, BP 60149, 59653 Villeneuve d'Ascq, ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h



#### Double envoi

Conformément à l'article R 2151-6 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique « le soumissionnaire transmet <u>son offre en une seule fois</u>. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, <u>seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres ».</u>

### Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures



Poser une question relative au cahier des charges sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) / Module « poser une question »

Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions (d'ordre administratif et technique) à la personne publique <u>jusqu'à 7 jours calendaires précédant la date limite de réception des offres</u>. Ils le feront obligatoirement par la voie électronique via l'application sur le site Module « Poser une Question » à l'adresse suivante : <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a> (250 caractères maximum).



#### Signature électronique

La signature électronique n'est pas obligatoire. Si elle est utilisée, chaque document doit être signé avec un certificat de signature électronique valide garantissant l'identification du candidat. Une signature scannée n'est pas considérée comme une signature électronique, et la signature d'un fichier compressé (ZIP) ne vaut pas pour les documents qu'il contient.

Les certificats doivent être conformes au Référentiel Général de Sécurité (RGS) ou équivalent. Plus d'informations sur : <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/referentiel-general-securite-rgs-certificats-signature-electronique-marches-publics">https://www.economie.gouv.fr/daj/referentiel-general-securite-rgs-certificats-signature-electronique-marches-publics</a>.

RC 2025.40 3/10

	L'essentiel de la procédure				
<b>-</b>	Objet	Fourniture d'une machine de mesure tridimensionnelle pour le département GMP de l'IUT de l'Université de Lille			
<b>→</b>	Mode de passation	Marché à procédure adaptée (Articles R2123-1 et suivants du Code de la commande publique)			
00	Nombre de Lots	Lot unique			
$\Sigma$	Délai de validité des offres	90 jours			
	Critère social	Sans objet			
	Critère environnemental	Sans objet			
	Forme de Groupement	Autorisé			
莊	Variantes	Non autorisée			
•	Tranches - PSE	Tranches (Non) – PSE obligatoires (Oui) – n°1 et n°2			
	Durée/délai	Délai de livraison + garantie 2 ans			

En cas de discordance sur les éléments de la consultation , les informations du règlement de consultation et du CCAP prévalent sur celles figurant dans l'avis de publicité

RC 2025.40 4/10

## 1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination : UNIVERSITE DE LILLE	Direction de la Commande Publique dcp-fcstic@univ-lille.fr	
Adresse : 42, rue Paul Duez	Code postal : 59000	
Ville: LILLE	Pays : France	
Adresse internet : <a href="https://www.univ-lille.fr/universite/marches-publics/">https://www.univ-lille.fr/universite/marches-publics/</a>		

## 2. Mode de passation choisi

La procédure de passation pour cette consultation est la procédure adaptée ouverte en application des articles R2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Si nécessaire, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de recourir aux articles R2122-1 à R2122-11 du Code de la commande publique.

#### 3. Forme du marché

Le présent marché n'est pas alloti, en raison de l'impossibilité technique de dissocier les prestations, composé d'un seul matériel.

## 4. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture d'une machine à mesurer tridimensionnelle pour le département GMP de l'IUT de l'Université de Lille.

Par ailleurs, l'Université de Lille se réserve la possibilité de passer un ou plusieurs marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire en application de l'article R2122-7 du Code de la commande publique dans les conditions prévues au CCAP.

Le(s) montant(s) de ce(s) nouveaux marché(s) cumulé(s) avec le montant du marché initial concerné passé après mise en concurrence, sera inférieur au seuil européen de 143 000 € HT.

## 5. Lieu de livraison

IUT de Lille, département GMP Cité scientifique, Rue Guglielmo Marconi, 59655 Villeneuve-d'Ascq.

RC 2025.40 5/10

#### 6. Tranches

Sans objet

#### 7. Durée du marché

La durée correspond au délai de livraison et mise en ordre de marche et de la garantie.

1. Nomenclature communautaire pertinente

CPV: 38300000-8 Instruments de mesure

#### 2. Variantes

- Aucune variante libre émanant des candidats n'est autorisée par le Pouvoir Adjudicateur.
- 8. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre
  - 4 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Langue dans laquelle elles doivent être rédigées : FRANCAIS

- 9. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent
- Financement sur les crédits budgétaires de l'Université de Lille.
- Application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
- Application de l'article R.2192-10 du Décret n°2018.1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et de l'article L. 2192-10 de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique : délai maximum de paiement fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'Université de Lille.

10. Renseignements concernant la situation personnelle du candidat, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités minimales de caractère professionnel, technique et financier à remplir par le candidat

Le candidat veillera à remplir les formulaires DC1 et DC2. De plus, en cas d'attribution du contrat à un groupement, celui-ci-peut revêtir la forme qu'il souhaite (conjoint ou solidaire).

Le pouvoir adjudicateur, conformément à l'article R2142-21 1° du Code de la Commande Publique, interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

RC 2025.40 6/10

11. Justificatifs à produire quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles R 2142-1 à R 2142-27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

- Remplir les documents DC1 et DC2 joints au dossier de consultation des entreprises.

#### 12. Critères d'attribution

#### 12.1 Les critères d'élimination des candidatures sont les suivants :

Après demande de régularisation dans les conditions de l'article R2144-2 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique seront éliminées.

#### 12.2. Les motifs d'élimination des offres

En application des articles R. 2152-1 à R. 2152-5 et R. 2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique, les offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses seront éliminées, et notamment les offres non conformes au cahier des charges et les offres incomplètes.

#### Il est précisé que :

- Une offre est considérée comme <u>irrégulière</u> si elle ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou si elle méconnaît la législation applicable en matière environnementale (Article L.2152-2 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme <u>inacceptable</u> si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme <u>inappropriée</u> si elle n'a pas de rapport avec le marché, car elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre aux besoins et exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation (Article L.2152-4 du Code de la commande publique).
- Une offre est considérée comme <u>anormalement basse</u> si son prix est manifestement sousévalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché (Article L.2152-3 du Code de la commande publique).

Les critères de sélection des offres suivants seront appréciés selon la pondération mentionnée :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

Critères	Sous-critères	Eléments d'appréciation	<b>Pondération</b>
Valeur technique	Performances	Précision (MPE), répétabilité, stabilité	15
de l'offre (/45)	métrologiques	thermique	
	Fonctionnalités	Facilité de programmation,	15
	logicielles et	compatibilité CAO (STEP/IGES),	
	ergonomie	licences offline/online, visualisation	
		trajectoires, fonctions de sécurité	

RC 2025.40 7/10

	Équipement matériel	Volume utile, tête motorisée, rack de palpeurs, gamme de stylets, vitesse et accélération	10
	Formation et documentation	Qualité et durée de la formation, clarté des supports, reconnaissance « centre de compétences »	5
Services et garantie (/10)	Qualité et contenu de la garantie	Durée, couverture, délai d'intervention (<15 jours)	5
	Assistance et disponibilité	Hotline 3 ans, disponibilité pièces 10 ans	5
Délais et logistique (/5)	Délais de livraison et installation	Respect du délai maxi (6 mois), modalités de transport et d'installation	5
Prix de l'offre (/40)	Prix global	Prix total TTC comprenant machine, installation, formation, garantie + PSE	40

- Critère « prix »: l'analyse du critère « prix » se fera sur le TTC, avec toutes les combinaisons possibles: montant total DPGF offre de base / montant total DPGF offre de base + PSE 1 / montant total DPGF offre de base + PSE 2 / montant total DPGF offre de base + PSE 1 + PSE 2;
- Analyse des sous- critères de « valeur technique », « services et garantie, « délais et logistique » :

#### Barème de notation (en % de la pondération) :

0 % : absence de réponse 25 % : peu satisfaisant

50 %: moyennement satisfaisant

75 % : satisfaisant 100 % : très satisfaisant

## 13. Négociation

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

Toutefois, suite à l'analyse des offres, l'Université se laisse la possibilité de négocier avec l'ensemble des candidats, notamment sur le prix

Dans le cas d'une négociation éventuelle , le représentant du pouvoir adjudicateur procédera à des négociations avec tous les candidats issus du classement initial.

Dans des conditions de stricte égalité entre les candidats et de confidentialité des échanges, les négociations peuvent revêtir la forme d'un échange électronique ou d'une visioconférence . Dans ce dernier cas, chaque candidat est convoqué et informé par voie électronique de la date du rendezvous et se verra préciser les modalités

A l'issue des négociations, tous les candidats remettront une nouvelle offre, qui fera l'objet d'une nouvelle analyse suivant les mêmes critères de sélection.

Il est précisé, que conformément à l'article R2123-5 du code de la commande publique , le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

RC 2025.40 8/10

14. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par l'acheteur public (le cas échéant, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, programme, autres pièces)

#### 14.1. Liste des pièces contenues dans le dossier de consultation

- ♣ REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
- **↓** CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)
- ♣ CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)
- ATTRI1 (ACTE D'ENGAGEMENT)
- ♣ FORMULAIRE DC1 LETTRE DE CANDIDATURE
- FORMULAIRE DC2 DECLARATION DU CANDIDAT
- **♣** FICHE DE CREATION FOURNISSEUR
- DPGF

#### 14.2. Documents exigés pour la régularité

L'absence d'un des documents suivants entraînera le rejet de l'offre comme irrégulière (sous réserve des dispositions de régularisation prévues par le Code de la commande publique, étant entendu que la décision de procéder à une telle régularisation, si elle est possible, relève de la seule appréciation du pouvoir adjudicateur) :

- La DPGF;
- Le Mémoire technique répondant aux exigences du CCTP.

Par ailleurs, des documents pourront être demandés pour régularisation, notamment dans la production d'un devis à la place de la DPGF.

## 15. Contenu de la candidature et de l'offre

## Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

#### **PARTIE CANDIDATURE**

- DC1 Lettre de candidature
- ♣ DC2 Déclaration du candidat
- Fiche de création fournisseur
- ♣ Attestations fiscales et sociales en cours de validité
- 👃 Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité
- Relevé d'identité bancaire

#### **PARTIE OFFRE**

- L'ATTRI1 (Acte d'engagement) dûment complété, daté et signé, accompagné de la DPGF
  - Le mémoire technique détaillant précisément les différents éléments prévus dans le CCTP, notamment le descriptif détaillé du matériel, les performances, les

RC 2025.40 9/10

fonctionnalités, les logiciels, les délais de livraison, les conditions de la garantie (délais d'intervention, de rétablissement, contenu, assistance, SAV, ...), le contenu de la formation, ....

## 16. Dispositions spécifiques à la dématérialisation des procédures

#### a) Règlementation

La présente consultation est passée en application des articles R 2132-1 à R 2132-14 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Dématérialisation des marchés publics :

https://www.economie.gouv.fr/daj/publication-trois-arretes-relatifs-a-dematerialisation-au-sein-commande-publique

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817537A) relatif aux exigences minimales des outils et dispositifs de communication et d'échanges d'information par voie électronique dans le cadre des marchés publics

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1800783A) fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde-

Arrêté du 27 juillet 2018 (NOR: ECOM1817546A) modifiant l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique

Lille, le 29/10/2025

RC 2025.40 10/10